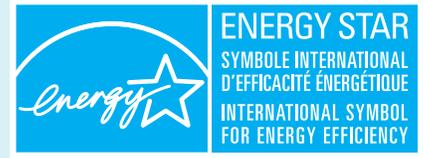




Portes, fenêtres et puits de lumière



(mise à jour en avril 2005)

Les Canadiens qui veulent économiser de l'énergie et de l'argent tout en contribuant à protéger l'environnement recherchent des produits à haut rendement énergétique qui portent le symbole ENERGY STAR®.

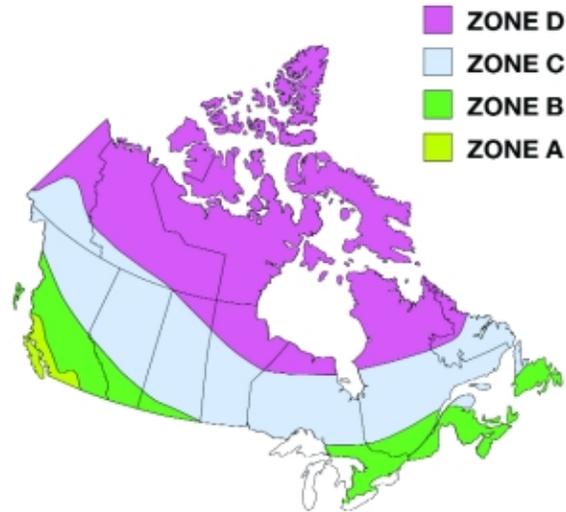
Même si les portes, fenêtres et puits de lumière ne consomment pas d'énergie, ils peuvent constituer une source importante de perte de chaleur dans une maison ou un bâtiment. Les produits homologués ENERGY STAR vous permettront de réaliser des économies en réduisant vos coûts d'énergie jusqu'à 12 p. 100. De plus, ils contribueront au maintien du confort de votre maison ou de votre bâtiment tout au long de l'année. Ils atténuent les bruits extérieurs et beaucoup moins de condensation pourrait perler sur les vitres par temps froid, comparé à un produit traditionnel.

Quels sont les critères d'admissibilité de ces produits au symbole ENERGY STAR?

Pour être homologué ENERGY STAR, un produit doit répondre à des niveaux précis d'efficacité énergétique établis pour quatre zones climatiques (A, B, C et D) au Canada. En outre, tous les produits doivent être **certifiés** par une tierce partie indépendante qui a vérifié leur efficacité énergétique.

Les quatre zones climatiques ont été créées à l'aide des degrés-jours de chauffage, une mesure de la température annuelle moyenne. Les niveaux d'efficacité mesurent à quel point les portes, fenêtres et puits de lumière isolent contre le froid ou comment ils font appel à la chaleur du soleil comme complément au système de chauffage de la maison ou du bâtiment. Le climat se refroidissant progressivement de la zone A à la zone D, les niveaux sont plus stricts pour chaque zone successive.

La majorité des produits vendus au Canada répondent aux exigences propres à plus d'une zone. Plus le nombre de zones auxquelles un produit convient est grand, meilleur sera son rendement énergétique.



Exigences ENERGY STAR pour les portes et fenêtres (Les produits peuvent satisfaire aux exigences selon leurs valeurs U et R OU selon leur cote énergétique)								
Zone	Valeur U maximum (métrique)	Valeur U maximum (impérial)	Valeur R minimum (impérial)	OU	Cote énergétique minimum (la plupart des fenêtres et toutes les portes)		Cote énergétique minimum (fenêtres panoramiques uniquement)	
					Norme de 1998*	Norme de 2004	Norme de 1998	Norme de 2004
A	2,00	0,35	2,9	ou	-16	17	-6	27
B	1,80	0,32	3,2	ou	-12	21	-2	31
C	1,60	0,28	3,6	ou	-8	25	+2	35
D	1,40	0,25	4,0	ou	-5	29	+5	39

*La méthodologie employée pour calculer les cotes énergétiques, telles que les définit l'Association canadienne de normalisation (CSA), a été modifiée récemment. En vertu de la nouvelle norme de 2004, toutes les portes et fenêtres ont une cote énergétique positive.

Exigences ENERGY STAR pour les puits de lumière			
Zone	Valeur U maximum (métrique)	Valeur U maximum (impérial)	Valeur R minimum (impérial)
A	3,10	0,54	1,8
B	2,80	0,50	2,0
C	2,60	0,46	2,2
D	2,38	0,42	2,4

FENÊTRES



Ressources naturelles Canada

Natural Resources Canada

Canada

